

ARRÊTÉ N° 2025 – 12

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A LA RESPONSABLE ADMINISTRATIVE DU SERVICE FINANCIER

La Directrice,

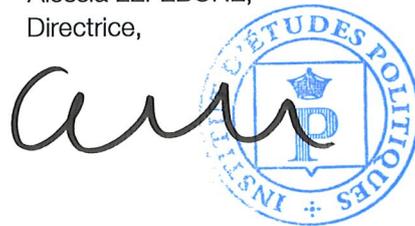
Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11,
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Vu l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités de mise en place d'un service facturier au sein des organismes publics nationaux ;
Vu l'arrêté 2015-28 portant nomination de Madame Nathalie BRICIER en qualité de responsable administrative du service financier de l'IEP ;
Vu l'arrêté du 2 avril 2025 portant nomination de Madame Alessia LEFÉBURE dans les fonctions de Directrice de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence du Ministre auprès de la Ministre d'Etat, Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

ARRÊTE

- Article 1 : Madame Nathalie BRICIER, responsable administrative du service financier de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom de la Directrice, Madame Alessia LEFÉBURE, les bordereaux des titres de recettes et des mandats de paiements.
- Article 2 : Madame Nathalie BRICIER, reçoit délégation de signature aux fins de certification des services faits dans le logiciel SIFAC (système d'Information Financier Analytique et Comptable).
- Article 3 : L'arrêté n°2024 – 28 est abrogé.
- Article 4 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa réception par le Recteur de l'académie. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du déléguant ou du déléguataire.

Fait à Aix-en-Provence, le 5 mai 2025,

Alessia LEFÉBURE,
Directrice,



TRANSMIS AU RECTEUR LE : 05/05/2025

DATE D'AFFICHAGE ET PUBLICATION : 6/05/2025